

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Création d'un ensemble résidentiel dont la surface de plancher est de 11637m ² , sur la commune de VILLEJUIF (94).		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SAS PROMOTION PICHET	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. PICHET Benoit	
RCS / SIRET	4 1 5 2 3 5 5 1 4 0 0 0 2 3	Forme juridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
39	Permis de construire créant une surface de plancher totale de 11 637 m ² et couvrant un terrain d'assiette d'une superficie de 12 229 m ² . (IOTA: Rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature loi sur l'eau (rejet d'eaux pluviales)).	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le site des terrains "Bizet" est localisé au Nord-Est de la commune de Villejuif (à moins de 2 km de Paris), et il se situe dans un secteur résidentiel. Le projet de construction consiste en la création de 180 logements, répartis ainsi :		
<ul style="list-style-type: none"> - 135 logements en accession, dont : 6 T1, 46 T2, 46 T3, 32 T4, 5 T5 ; - 45 logements sociaux ; - 144 places de stationnement (dont 135 couvertes en sous sol); - La maison de la biodiversité, qui hébergera à la fois la Conciergerie du quartier et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) ; - Un jardin écologique et son atelier pédagogique ; - Une placette / aire de jeux ; - Un espace humide créée, comprenant notamment une mare et un verger. 		
Chaque unité de logements comprend entre 20 et 30 logements, dont 8 logements maximum par hall commun. Chaque unité de logements bénéficie d'une terrasse. Le projet s'étend sur une superficie totale de 12 229 m ² , pour une surface de plancher totale de 11 637 m ² . Le terrain étant affecté par une déclivité notable, le choix d'une architecture épannelée permet de donner du relief à l'ensemble. Le projet s'intitule "Coteau en commun".		

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de construction fait suite à un appel à projet, au titre de la plus grande opération d'urbanisme et d'architecture d'Europe : "Inventons la Métropole du Grand Paris". Son objectif est de créer des projets de ville durable et intelligente, au profit d'une articulation plus harmonieuse entre le secteur résidentiel et son environnement urbain et naturel.

A ce titre, le projet "Coteau en Commun" s'inscrit dans une triple dynamique :

- Associer la topographie particulière du terrain au projet de construction : le site des terrains "Bizet" a connu au cours des siècles de nombreuses exploitations (gypse, briqueterie, sablière). Reposant aujourd'hui sur une géologie particulière, l'opération tend à respecter les enjeux environnementaux. Localisé à flanc de coteau, au maximum à 99 m d'altitude, il dégage une singularité mise en avant par le parti pris architectural et programmatique suivant :
- Une configuration urbaine de haute qualité d'usages et environnementale : la configuration urbaine qui associe le site de Bizet aux différents espaces attenants (réservoir d'eau non potable de la ville de Paris, résidence des Acacias, square Émile Zola) offre au site une allure de noyau de diversité. Il est donc idéal pour expérimenter un habitat durable et participatif, notamment par la création de diverses typologies d'habitats (familles, couples, colocation).
- Favoriser la mixité sociale et le lien intergénérationnel : le projet propose des logements libres mais également sociaux. Des infrastructures créatrices de lien social sont également prévues, afin que le site devienne un véritable lieu de vie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux d'aménagement et de construction :

- 1 - Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- 2 - L'aménagement des cheminements : mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement...
- 3 - La construction des bâtiments :
 - 3.1 : sous-sols : terrassement et protection de la fouille, coulage de la dalle, étanchéité...
 - 3.2 : bâtiments : fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...
- 4 - Aménagement des espaces verts et programme de plantation.

Le choix d'une construction mixte bois-béton permet la réalisation d'un chantier plus propre et silencieux pour le voisinage : en effet le bois permet : une préfabrication, absence de temps de séchage, nuisance sonore amoindrie, nuisance visuelle écourtée, ...

Dans un objectif d'économie de matériaux, l'abattage des robiniers sur le site est l'occasion de réutiliser le bois pour la création du jardin commun et de sentes : fabrication de clôtures légères, de mobiliers extérieurs, etc. Aussi, la terre marno-calcaire des déblais réalisés pour la construction des parkings sera réutilisée pour la réalisation des sentes et des terrassements utiles au projet.

Une charte chantier propre sera rédigée, intégrée à la conception des bâtiments et aux CCTP rédigés à l'attention des entreprises en charge des travaux. Un suivi spécifique du chantier vert sera assuré par la maîtrise d'œuvre d'exécution.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Actuellement occupé par une végétation spontanée, le site sera le terrain d'un projet d'ensemble soucieux de son insertion bâtie et environnementale. A ce titre le projet veillera à :

- L'inscription du projet dans son environnement : le site du projet est occupé par un réseau de sentes piétonnes qui participe activement au corridor écologique de l'ensemble du quartier et à plus grande échelle du territoire sud de Paris. Ce réseau de cheminement doux est un élément central du site, et devient le support d'un maillage structurant caractérisé par : une promenade transversale, des porches habités, des sentes transversales, une ruelle haute et des terrasses perchées.
- Espaces communs porteurs d'un projet de quartier : le projet offre des espaces d'échanges privilégiés, tels qu'un parc public avec une aire de jeux et des espaces communs perchés. Des espaces pédagogiques sont également prévus, pilotés par la Maison de la biodiversité, qui hébergera deux activités : la Conciergerie Solidaire et les locaux de la LPO. Les habitants seront ainsi réellement associés à leur vie de quartier et pourront s'y investir, tant par des projets collectifs écocitoyens que par des ateliers éducatifs environnementaux.
- Aménagement paysager respectueux de l'environnement : le projet immobilier s'est associé dès la phase amont avec la Ligue de Protection des Oiseaux, dont l'objectif est la conservation et la protection de l'environnement. La LPO développera des ateliers pédagogiques avec l'opération pour support et s'engagera en contrepartie à entretenir le Jardin Ecologique dans un objectif de maintien et développement de la biodiversité. Un espace humide (type mare) est également prévu, à double vocation : gérer les eaux pluviales à la parcelle et développer un site favorable au développement de la biodiversité dans cet espace préservé.
- Performance environnementale : le projet de construction suit un objectif de performance environnementale, tant du point de vue matériel qu'énergétique. Les matériaux utilisés seront composés notamment de bois et les choix thermiques sont également écologiques : orientation solaire des bâtiments, enveloppe thermique performante, utilisation de la chaleur numérique. (Technologie de chauffage expérimentée sur une partie des logements).

L'ensemble de l'opération sera certifiée NF HABITAT HQE et BIODIVERCITY.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau - rubrique 2.1.5.0 à minima: Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou s
 Permis de construire au titre du Code de l'urbanisme, pour la réalisation d'un projet immobilier d'une surface globale de 12 229 m² et de 11 637 m² de surface de plancher.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire :	12 229 m ²
Surface de plancher totale :	11 637 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 22' 13" E Lat. 48 ° 47' 59" N

Rue Bizet / Sentier Émile Zola

Commune de VILLEJUIF (94)

Cadastre : section Q n°99, 100, 101, 102, 105, 109, 110, 114 à 119, 130, 131, 133, 135, 137, 139 et 141.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oul Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oul Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées à : ZNIEFF 2 n°110001701 Bois de Vincennes : à 4 km au Nord-Est ZNIEFF 2 n°110030001 Parc des Lilas : à 2 km au Sud-Est ZNIEFF 1 n°110020469 Prairies et boisements du parc départemental de sceaux : à 5 km au Sud-Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est situé à : APB n° FR3800681 Bois Saint-Martin : à 15 km à l'Est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté au cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Val-de-Marne s'est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, adopté le 15 décembre 2014. Le site du projet se situe dans la bande de 250 mètres de la RD7 au titre de l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2002, qui classe les Infrastructures terrestres de transport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villejuif est située dans le périmètre de 3 PPRN prescrits : - Arrêté du PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain, du 9 juillet 2001 ; - Arrêté du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, du 9 juillet 2001 ; - Arrêté du PPR mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain, du 1er août 2001 La commune de Villejuif n'est pas soumise à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'apparaît pas comme un site ou sur des sols pollués, sur la base de données BASIAS / BASOL. Lors de l'étude géotechnique préalable réalisée par le cabinet Géotec le 23 juillet 2016, aucun indice évident de pollution n'a été relevé dans les sondages réalisés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral du 11 septembre 2009, qui établit les communes incluses en zones de répartition des eaux pour le département du Val-de-Marne, ne désigne pas la commune de Villejuif comme en faisant partie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence Régionale de Santé du Val de Marne, le site du projet ne se situe pas à proximité d'un point de captage d'eau potable. Il est donc exclu d'un périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 1 km au Nord-Ouest : Cité Internationale Universitaire.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés à 7 km au Nord-Est : Directive Oiseaux n°FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis Directive Habitats n°FR1100819 Bois de Vaires-sur-Marne
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 1 km au Nord-Ouest : Parc de Montsouris.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude géotechnique préalable précise que, lors de leur intervention, aucun niveau d'eau n'a été constaté au droit des sondages. En fonction de la date de réalisation des terrassements, des arrivées sont possibles. Un pompage provisoire pourra alors être nécessaire afin d'épuiser ces venues d'eau et assécher les fouilles, les travaux seront cependant programmés en période de basses eaux pour éviter tout rabattement de nappe. Du fait de la présence de sols sensibles à l'eau, un drainage du terrain sera réalisé pour assainir le site en phase travaux et/ou provisoire par des tranchées drainantes ou des fossés sans pour autant entraîner de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bois issu de l'abattage des arbres sera réutilisé pour la construction de l'opération. Aussi, la forte déclivité du site et les déblais du sous-sol en découlant pourraient engendrer des excédents de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La terre marno-calcaire des déblais réalisés pour la construction des parkings sera réutilisée pour la réalisation des sentes et des terrassements utiles au projet. Le projet ne nécessitera donc pas d'apport important pour réaliser les opérations de remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement en friche, occupé par une végétation pionnière principalement, avec quelques essences boisées conservées par rapport aux anciennes occupations du site. Une étude phytosanitaire a été réalisée et n'a identifié aucune espèce remarquable sur le site. Malgré sa situation en pleine zone urbaine, le projet intégrera de nombreux espaces verts (arbres, végétation, jardin écologique) afin de conserver un réservoir de biodiversité. La LPO opérera à ce titre un travail de conservation des habitats, par le biais de l'entretien du Jardin écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet se situent à 7 km au Nord-Est. La connexion écologique entre ces sites et le projet est donc très faible, voire nulle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas de ZNIEFF et ni de sites inscrits/classés. Il n'engendrera aucun prélèvement de la nappe superficielle, et il est localisé hors zone de protection et de sauvegarde.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone urbaine. Il est situé sur un terrain composé de trois grands habitats semi-naturels : boisements épars de Robinier faux-acacia, friche piquetée d'arbres de haute-tige, et clairière. L'implantation de l'opération Immobilière engendrera inévitablement leur disparition (pro parte); c'est pourquoi l'aménagement paysager du site occupe une place centrale : sentes publiques, jardin écologique, terrasses fruitières. Ce parti pris paysager permet la création d'un véritable corridor écologique en zone urbaine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villejuif n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (prescrit le 9 juillet 2001). Le terrain se situe majoritairement en zone jaune, sa partie sud en zone orange puis rouge. - PPR mouvements de terrains pour affaissement et effondrement de terrain (prescrit le 1er août 2001) : le site se situe à l'intérieur du zonage. - PPR naturels prévisibles d'inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain (prescrit le 9 juillet 2001). Le terrain se situe majoritairement en zone fortement exposée et moyennement exposée en partie Sud-Est.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a vocation à proposer des habitations ainsi que des lieux de vie collectifs. Il n'est donc pas prévu qu'il engendre des risques sanitaires. L'ensemble du Département du Val de Marne est classé zone à risque d'exposition au plomb, par arrêté préfectoral du 19 septembre 2000. Il convient également de noter que le terrain d'assiette du projet est situé dans la zone d'anciennes carrières.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier, mais cet impact sera limité à la phase chantier. En phase d'exploitation, le projet générera une hausse du trafic, mais veillera à développer de nouvelles formes de mobilité : vélos, vélos électriques, véhicules électriques partagés. Le projet se situe également à proximité d'un arrêt de la ligne 7 du métro encourageant l'utilisation des TC.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporales. Néanmoins, le choix d'une construction bois permet la réalisation d'un chantier plus silencieux : préfabrication, nuisances sonores amoindries,... Le site du projet se situe à environ 200 mètres de la Route Nationale 7, qui est un axe structurant important, impliquant des nuisances sonores. Cette route est sujette à une bande de 250 m de large de part et d'autre de la voie, dont le site du projet fait partie.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet Immobilier n'engendrera pas d'odeurs particulières. Il n'est pas non plus concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporales. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances. Le projet n'est pas concerné par des vibrations. Les axes routiers ou de métro qui pourraient être créateurs de vibrations sont suffisamment éloignés. De plus, les risques sismiques sont faibles voir nuls.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera mis en place sur l'ensemble du projet, notamment au niveau des espaces publics et des cheminements type sente piétonne... Des éclairages publics sont présents autour du projet, le long des voiries, au niveau des habitations et résidences voisines, à proximité immédiate seront installées. Un effort sera fait pour minimiser l'impact visuel du projet et préserver la qualité du site (luminaires bas, ampoules adaptées, ..)en variant l'intensité lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux. Durant la phase exploitation, il n'est pas prévu de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des Immeubles et des cheminements doux seront gérées de diverses façons, avant d'être rejetées dans le réseau EP existant à débit régulé de 1L/s/ha : - bassins de rétention, - noues de rétention des eaux de ruissellement, conduites jusqu'aux jardins partagés, - végétalisation des toitures et surfaces de pleine terre des jardins.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des déchets qui seront triés et évacués dans des filières agréées. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur. Dans le cadre du projet, il sera créé des zones de dépôt des ordures ménagères pour une collecte usuelle par les services intercommunaux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cadre bâti dans lequel s'inscrit le projet est marqué par la présence de maisons à caractère particulier : façade en pierre meulière, bandeau en brique, toit à double pente en tuile de couleur ocre. L'objectif du projet est ainsi de proposer une forme architecturale en adéquation avec le patrimoine pavillonnaire villejuifois : - logements conçus comme des maisons (superposées/jumelées/duplex) - espaces extérieurs perchés et espaces communs de circulation - jeux de toiture adapté au relief du site en coteau.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur et créer un développement urbain cohérent avec le quartier résidentiel, en adéquation avec les dispositions du PLU. Le projet n'engendrera donc pas un changement de destination des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet ne se situe à proximité immédiate du site. Il a été répertorié ci-dessous les principaux projets recensés dans un rayon de 5 kms autour du site:

- Construction d'un ensemble immobilier d'environ 232 logements (maisons individuelles et 6 immeubles), d'un commerce et d'un local : 137 avenue de Paris. Ce projet a fait l'objet d'une évaluation au cas par cas, et la DRIEE a considéré le 19 janvier 2018 que le projet n'est pas soumis à étude d'impact. Ce projet de construction se situe à 1,2 km de la rue Bizet.

- Construction d'un hôtel logistique. Ce projet a fait l'objet d'une évaluation au cas par cas, et la DRIEE a considéré le 26 octobre 2017 que le projet n'est pas soumis à étude d'impact. Le projet se situe rue Descartes à Vitry sur Seine, à 5,1 km de la rue Bizet.

- Construction de logements collectifs et de commerces. Ce projet de construction se situe boulevard de Brandebourg à Ivry-sur-Seine, à 4,6 km de la rue Bizet.

Ces projets sont essentiellement des constructions d'habitation ou de locaux commerciaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'opération projetée consiste à créer 180 logements, permettant de répondre à la demande de logements sur la commune. L'objectif étant d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité, notamment au regard de la topographie du site et de ses sensibilités.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide. Les eaux pluviales issues des immeubles et des cheminements doux seront gérées de diverses façons, avant d'être rejetées dans le réseau EP existant à débit régulé de 1L/s/ha (Ville de Vitry sur Seine) : bassins de rétention, noues végétales et plantes dépolluantes pour une phytoépuration des eaux de ruissellement, conduites jusqu'aux jardins partagés, végétalisation des toitures et surfaces de pleine terre des jardins.

Concernant les impacts relatifs aux habitats détruits par l'abattage des arbres présents sur site, le projet intégrera de nombreux espaces verts (arbres, végétation, jardin écologique) afin de conserver un réservoir de biodiversité. Des souches et fûts présentant des traces d'insectes xylophages ont été observés sur site, ils seront déplacés et conservés au niveau du Jardin Ecologique (cf étude phytosanitaire jointe).

La LPO opérera à ce titre un travail de conservation des habitats, par le biais de l'entretien dudit jardin.

CF. annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Actuellement, les parcelles objet du projet sont occupées par une végétation spontanée non entretenue.

L'opération projetée a été programmée en prenant en compte les enjeux identifiés, tout en respectant l'ensemble des prescriptions et en s'étant assuré en amont des contraintes environnementales (étude phytosanitaire, consultation de la DRIAAF...). Le projet vise à améliorer la situation actuelle en améliorant l'environnement paysager et architectural : création de corridors écologiques, respect du patrimoine pavillonnaire villejulfais, mise à disposition de mobilités alternatives et innovantes...

Du fait de la prise en compte dans le projet ou de la faible importance des enjeux, ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

7. Présentation du site et du projet

En annexe 8 : Courriel de la DRIAAF en date du 26 avril 2018, exemptant le projet d'une demande d'autorisation de défrichement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



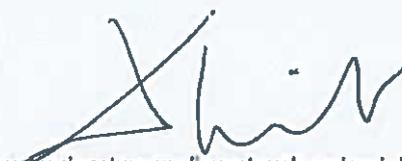
Fait à

Paris

le,

14/05/2018

Signature



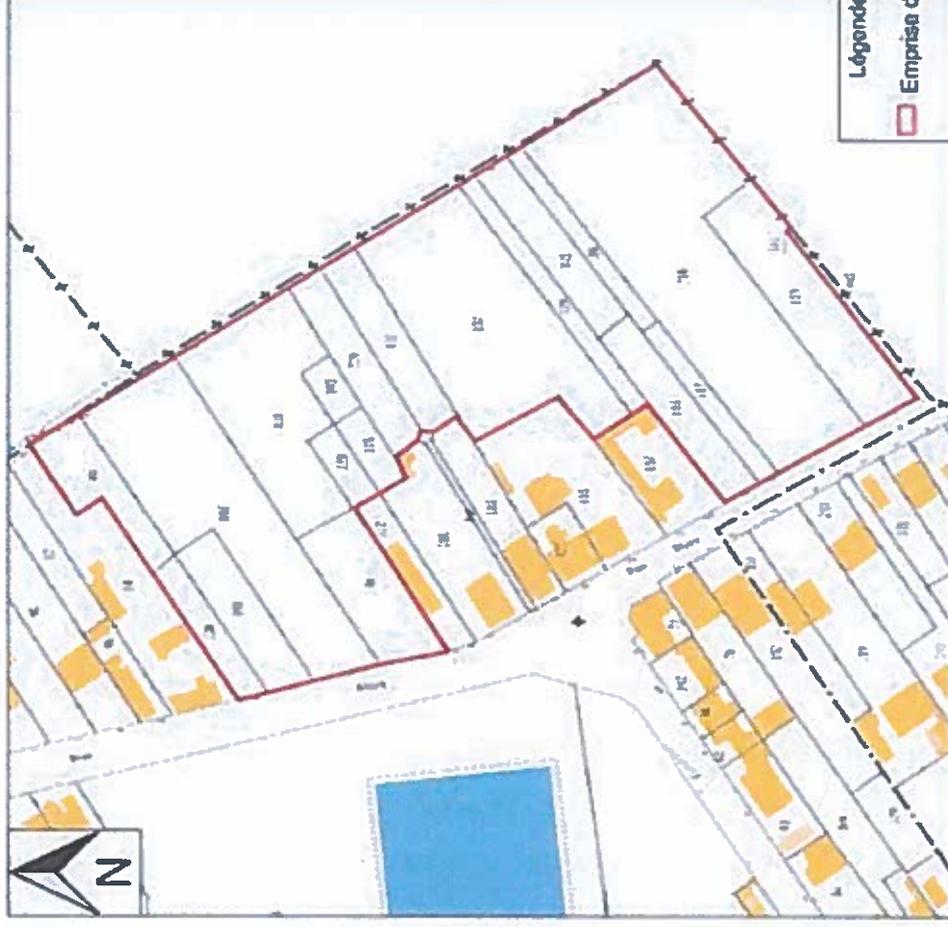
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2. LOCALISATION DU SITE

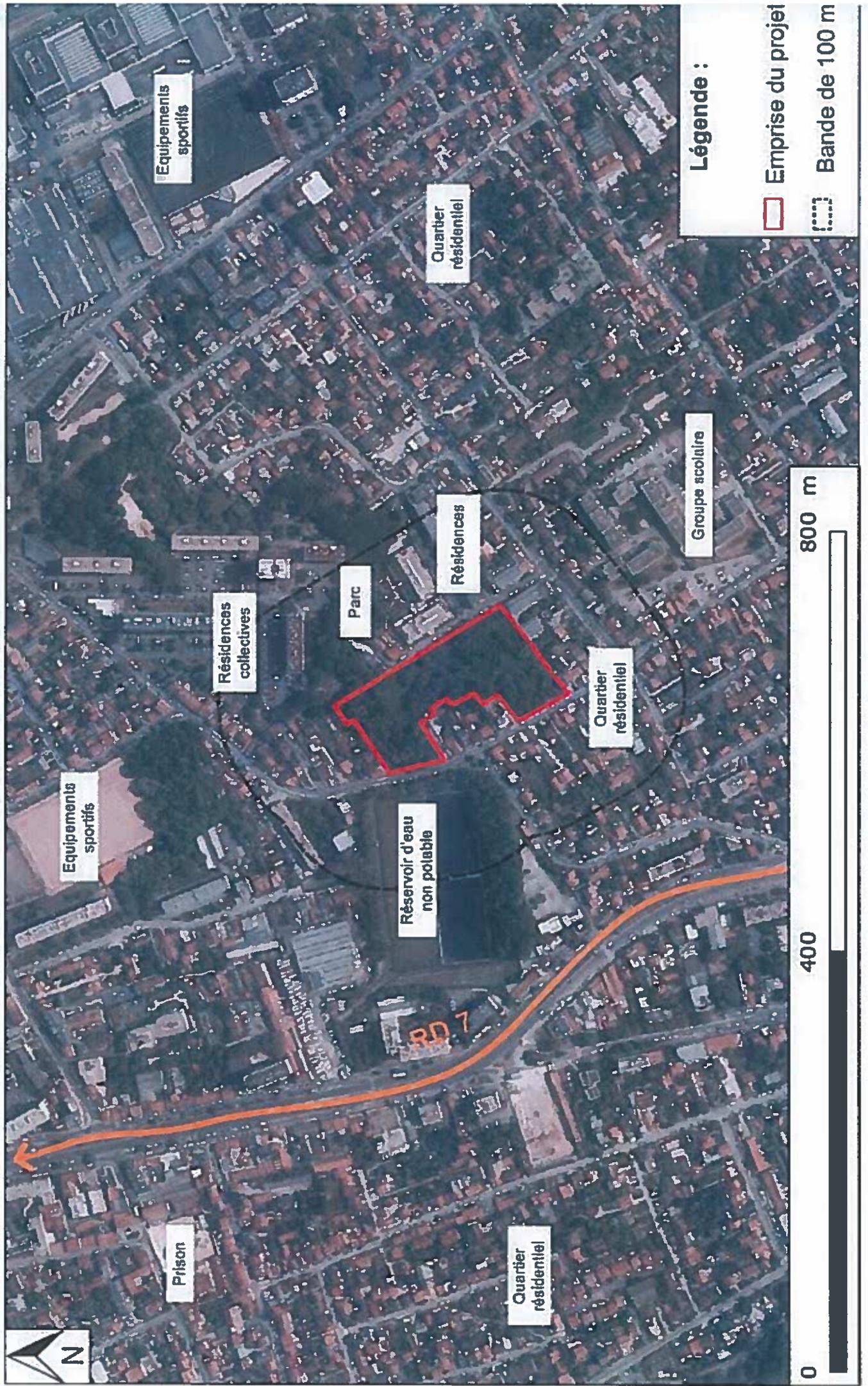
Plan de situation (carte IGN)
Echelle 1/25 000



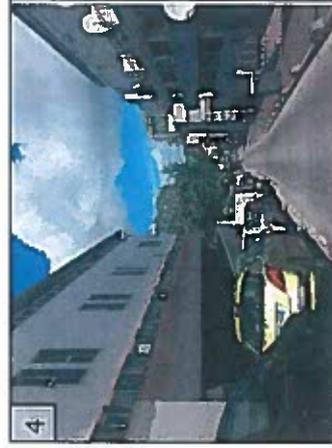
Extrait du plan cadastral
Echelle 1/500

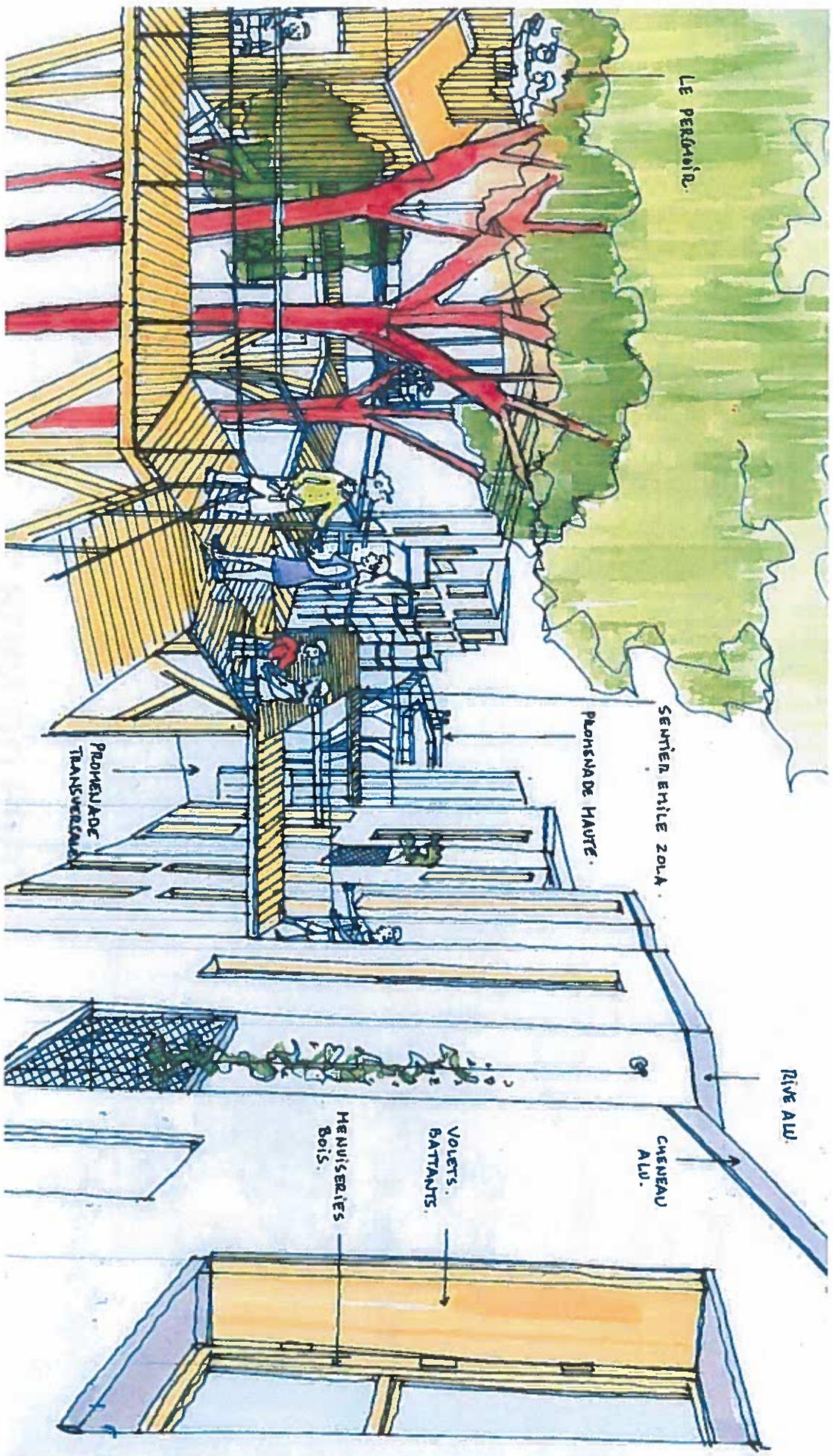


5. PLAN DES ABORDS



3. PHOTOGRAPHIE DU SITE ET DE SES ABORDS
SARL CERAG 26/04/2018

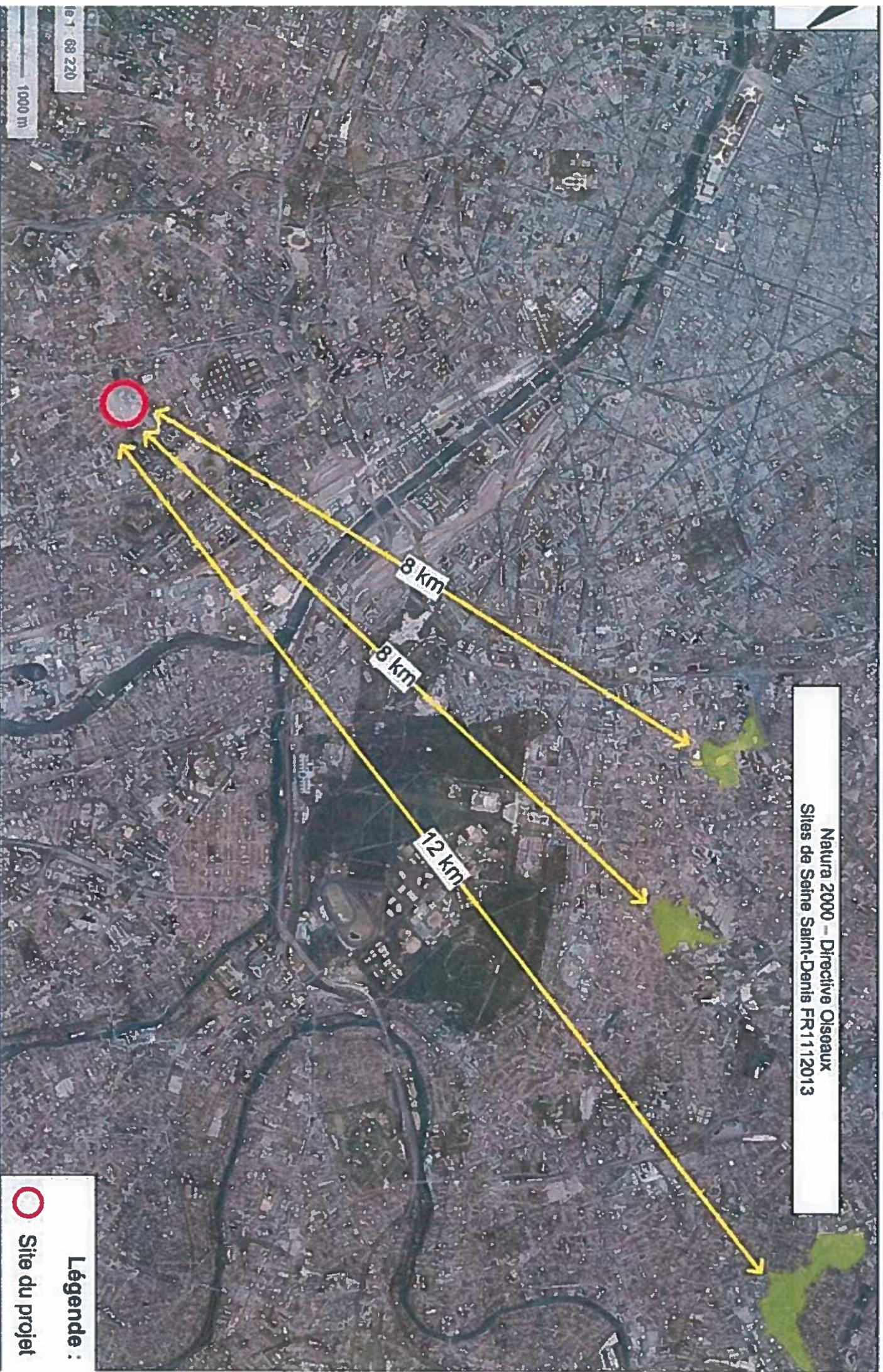




Maquette Peinture

6. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 - Directive Oiseaux
Sites de Seine Saint-Denis FR 1 12013



Légende :
○ Site du projet

